



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/09/2007**

### **COMPTE RENDU**

**Présents** : MM BERTHOU - PROTIERE - MATRAS - THIOILLIER - ESCOBESSA (MIRIBEL) — GUILLET - PELARDY - GOUBET (ST MAURICE DE BEYNOST) — DUPEUBLE - GARNIER - PAGE (BEYNOST) - GADIOLET - PIGNOT - (NEYRON) - GEOFFRAY - MERCANTI (TRAMOYES)- OSSET- VIENOT (THIL)

**Absent(s) excuse(s)** : J.AUBERON

#### **I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur THIOILLIER est désigné comme secrétaire de séance.

#### **II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09/07/2007**

Le compte rendu de la séance plénière du 09/07/2007 est adopté à l'unanimité.

#### **III- AFFAIRES GENERALES**

##### **a) Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Président en l'absence du délégué aux affaires culturelles, retenu pour des raisons familiales, présente à l'assemblée une modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour la filière culturelle et sportive. Ces quelques modifications permettront d'ajuster les temps des enseignants et intervenants sportifs en fonction du bilan des inscriptions 2007/2008 et des demandes d'intervention des groupes scolaires.

**L'assemblée à l'unanimité approuve les modifications apportées au tableau des emplois permanents**

#### **IV- FINANCES**

##### **a) Acquisition foncière d'une friche industrielle**

Monsieur responsable des finances informe le conseil communautaire que le propriétaire du terrain cadastré sous le n°539 de la section AI de Saint Maurice de Beynost envisage la vente d'une partie de son tènement industriel. Ce terrain desservi par un embranchement SNCF constitue une opportunité pour la CCMP de développer une zone d'activité à caractère industriel confortant ainsi l'activité économique sur la Côtère.

Afin de poursuivre plus avant les négociations engagées avec le propriétaire du terrain, il est proposé à l'assemblée d'adopter une délibération approuvant le principe de l'acquisition d'un tènement de l'ordre de 53000 m<sup>2</sup> de la parcelle sur la base du prix fixé par le Service des Domaines.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité**

**1/ DONNE** en l'attente d'éléments techniques et financiers plus précis un avis favorable au principe de cette acquisition

**2/ AUTORISE** le Président à solliciter l'estimation du terrain par le Service des Domaines

**3/ AUTORISE** le Président à négocier cette acquisition

**b) Marchés publics / avenant de transfert**

Monsieur le rapporteur informe que la société SCETAUROUTE, spécialisée dans les ouvrages d'art, tunnels, géotechnique et environnement et la société JEAN MULLER INTERNATIONAL ont procédé à des apports partiels d'actifs afin de constituer une nouvelle entité la société EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT ;

Dans le cadre des marchés publics signés avec SCETAUROUTE, il convient donc de prendre des avenants de transfert.

Monsieur le rapporteur donne lecture d'un avenant type de transfert.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité**

**1/ APPROUVE** l'avenant de transfert de marché tel que présenté

**2/ AUTORISE** le Président à signer l'avenant de transfert sur la base du modèle type pour l'ensemble des marchés notifiés à l'entreprise SCETAUROUTE.

**c) Décisions modificatives N° 5**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6156-4 maintenance	1 757.24	
D 66111-2 intérêts réglés à échéance		1 757.24
D 2314-41-8 / Neyron / bassin creux blanc		7 000.00
D 2317-51-8 / Neyron / création trottoirs rue Saint Didier		32 000.00
D 2317-57-8 / Tramoyes : Auberge à église		40 000.00
D 2315-59-9 / sentiers pédestres	79 000.00	

**La DM n°5 est votée à l'unanimité**

**d) Contrat de Développement Rhône-Alpes / demandes de subventions**

Monsieur le rapporteur informe que dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA) des aides financières spécifiques peuvent être obtenues pour la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH) - action 2.6 – et le développement et la promotion des transports collectifs et alternatifs à la voiture – action 3.1 -.

La CCMP compétente dans ces deux domaines va élaborer un PLH et lancer une étude de faisabilité pour l'élaboration d'un schéma de transport urbain. A ce titre, et pour bénéficier de ces aides, il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région Rhône Alpes sur les actions précitées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité**

**1/ AUTORISE** le Président à solliciter l'aide de la Région Rhône Alpes et tout autre organisme susceptible d'apporter un soutien.

Monsieur PROTIERE se félicite de cette démarche et invite tous les élus à examiner scrupuleusement les fiches actions du Contrat de Développement Rhône-Alpes pour bénéficier d'aide de la Région.

Monsieur MATRAS informe de la désignation du cabinet TRANSETUDE de Lyon qui sera chargé de définir un schéma de transport urbain.

Monsieur PROTIERE évoque une volonté affirmée de la Région de regrouper les 34 Autorités Organisatrices des Transports Urbains (AOTU) par grands bassins de vie ceci pour permettre une véritable logique de transport.

## **V- TRAVAUX**

### **Travaux de voirie**

#### **a) Miribel / Plateaux piétons / allée des Platanes**

Monsieur le délégué aux travaux de voirie présente à l'assemblée un avant projet établi par le bureau CMS portant sur l'aménagement de 3 plateaux piétonniers sur l'allée des platanes située sur la RD38, à Miribel, pour un coût estimé à 95 424.50 € HT

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

##### **A l'unanimité**

**1/ VALIDE** l'étude d'avant projet telle que présentée

**2/ DEMANDE** au conseil général de l'Ain de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police ou tout autre financement

**3/ DEMANDE** au conseil général de l'Ain d'établir une convention tripartite de répartitions des charges entre la commune de Miribel, la CCMP et le Conseil Général de l'Ain

**4/ AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce projet, y compris la convention de répartition des charges

Monsieur BERTHOU informe officiellement les membres du conseil communautaire que sa charge de travail ne lui permet plus d'honorer la présidence de la commission voirie et demande au Président de la CCMP de désigner un nouveau responsable.

## **VI- AFFAIRES CULTURELLES**

#### **a) Académie de musique et de danse / subvention / convention**

Monsieur le Président informe que le conseil général de l'Ain dans le cadre de l'aide à l'enseignement musical a décidé d'attribuer à la CCMP une aide financière de 34 302.00 € au titre de l'exercice 2007. Afin de permettre son versement, il est proposé à l'assemblée d'autoriser la signature d'une convention.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

##### **A l'unanimité**

**1/ VALIDE** la convention d'aide financière telle que présentée

**2/ AUTORISE** le Président à la signer

*La recette correspondante sera imputée à l'article 7473/MUS/3 du budget communautaire 2007*

## **VII- DIVERS**

Gens du voyage et Plan Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur GADIOLET informe que le permis de construire de l'aire d'accueil a été approuvé; les consultations des entreprises devraient être lancées courant de la semaine prochaine. Le début des travaux est envisagé en fin d'année pour une durée de 6 mois.

Monsieur GARNIER souligne que la mairie de BEYNOST a assumé pleinement ses engagements. Il regrette que l'aire de grands passages soit toujours au point mort et cela malgré les engagements du maire de Miribel de faire avancer le dossier.

Concernant le PLH, une négociation aura lieu semaine prochaine avec les trois meilleurs candidats. Le titulaire du marché sera désigné à l'issue de cet entretien.

#### ZAC des Malettes

Monsieur VIENOT informe que le rond point d'accès à la ZAC a fait l'objet récemment d'une discussion avec le conseil général de l'Ain. La dimension de l'ouvrage sera relativement similaire à celui réalisé par la CCMP à la jonction de la 84 et de la 1084 sur Beynost. Le 17/09 aura lieu une négociation avec les candidats à la maîtrise d'œuvre et le 19/09 la société ESILOE présentera une étude économique. Les démarches à l'amiable engagées auprès des propriétaires ont permis d'acquérir plus de 4 hectares. Courant octobre la CCMP devra engager une Déclaration d'Utilité Publique.

#### Avenir du commerce sur la côtère

Monsieur MATRAS informe qu'une réunion aura lieu le 18/09 pour définir une stratégie sur l'implantation des commerces sur la Côtère.

A Miribel, le 14/09/2007

Le Président  
Michel MATRAS

Date d'affichage : 14/09/2007